



Communiqué de presse – 10 février 2026

Les nouveaux axes 2026 de l'IGP Pays d'Oc : résilience, innovation low alcool et segmentation

À l'occasion du salon Wine Paris, Porte de Versailles, le Syndicat des Producteurs de l'IGP Pays d'Oc a présenté les priorités stratégiques 2026 de l'Indication. Au cœur de cette feuille de route : la création et le partage de valeur grâce à une stratégie claire articulant marché, territoires, durabilité et innovation, et reposant sur un travail structurant de segmentation de l'offre.

Une dynamique de filière solide dans un marché en mutation

Dans un contexte de consommation plus modérée et de montée du sans alcool, les attentes se concentrent sur des vins à degré plus faible, une offre plus lisible et des actes d'achat davantage orientés prix, promotion et praticité, la consommation se fait aujourd'hui majoritairement à domicile (90 %).

Pour autant, la dynamique de filière demeure solide en ce début de campagne, avec 1,855 million d'hectolitres certifiés (+1,3 %) et 1,661 million d'hectolitres contractualisés (+10,1 %), tirés par les rouges (433 000 hl, +29,5 %) et les blancs (682 000 hl, +16,4 %). À fin novembre 2025, les sorties de chais atteignent 1,330 million d'hectolitres (-3,1 %), avec un recul des rouges et rosés et une progression marquée des blancs (+8,3 %).

Segmentation : des cépages au territoire, du label à la marque Oc

Historiquement construite sur la lisibilité des cépages, l'IGP Pays d'Oc franchit aujourd'hui une nouvelle étape en enrichissant sa proposition de valeur par le territoire. Cette logique de segmentation progressive permet de mieux répondre aux attentes des marchés, tout en renforçant la valorisation de l'origine.

Dans ce cadre, l'IGP intègre deux nouvelles mentions complémentaires à forte valeur patrimoniale : Cité de Carcassonne et Coteaux de Narbonne. Ces mentions apportent une lecture plus fine de l'origine, valorisent l'histoire et la diversité du vignoble et offrent de nouveaux leviers de différenciation commerciale. Elles s'inscrivent dans une stratégie cohérente : après les cépages, le territoire devient un marqueur supplémentaire de qualité et

de valeur, au service de la sécurisation des opérateurs et de la performance collective de l'Indication.

« Dans un marché du vin en pleine mutation, notre force, c'est notre capacité d'adaptation. Pays d'Oc ne subit pas : il pilote. En clarifiant l'offre par la segmentation des cépages aux territoires, en structurant la durabilité et en innovant sur les attentes de consommation, nous créons les conditions d'une valeur durable, mieux partagée sur toute la chaîne. »

Jacques Gravegeal, Président du Syndicat des Producteurs de l'IGP Pays d'Oc

Du label à la marque : une logique de valeur de la parcelle à la bouteille

Ce travail de segmentation s'inscrit dans une évolution plus large : le passage progressif d'un label de référence à une véritable marque d'origine collective, Pays d'Oc.

L'objectif est clair : rendre les vins non substituables, grâce à une offre structurée, lisible et hiérarchisée, capable de relier la parcelle, le vin et le marché.

Engagée depuis 2024, cette transformation repose sur une segmentation fine, analysant le potentiel de chaque parcelle et de chaque vin en fonction des usages et des débouchés. Elle permet d'anticiper les mutations de consommation et les impacts climatiques, de diversifier les marchés, et d'améliorer durablement la valorisation des vins, au bénéfice du revenu des vignerons.

Un diagnostic parcellaire est en cours afin d'optimiser la production et la gestion des ressources. Parallèlement, l'offre continuera d'évoluer en lien avec les tendances de marché (montée en gamme, vins bio, ajustement des équilibres de couleur), soutenue par de nouveaux outils de pilotage, des actions de formation et la diversification des circuits de distribution.

Fondée sur la logique des « 3V » (Vigne, Vin, Vente), cette stratégie intègre pleinement les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. La marque d'origine “Oc” devrait être officiellement lancée à l'horizon 2027–2028, ouvrant une nouvelle étape de structuration et de compétitivité pour la filière.

Low alcool et innovation : accompagner les nouveaux usages

Les tendances de consommation confirment une attente forte : moins d'alcool, plus de maîtrise, sans renoncer à l'expérience ni à la qualité. Dans cette dynamique, le Conseil d'Administration de l'IGP Pays d'Oc a acté la poursuite de l'adaptation du cahier des charges.

Après la possibilité, depuis 2025, de produire certains vins à 9 % vol, l'IGP engage une nouvelle demande de révision visant à permettre une baisse supplémentaire du degré et à intégrer une nouvelle catégorie de produits : les *vins partiellement désalcoolisés* en IGP, avec un TAVA minimum de 6 % vol. L'objectif est une mise en œuvre dès la récolte 2026, sous réserve des discussions en cours à Bruxelles.

Cette évolution sera encadrée par un dispositif strict de garanties qualité, incluant des contrôles organoleptiques à chaque étape.

Marché : contrats record sur les rouges

L'Assemblée Générale a confirmé des indicateurs très positifs sur le segment des vins rouges, avec des contrats record : 423 000 hl commandés pour 369 000 hl certifiés à date,

soit l'équivalent de 140 % des volumes certifiés, correspondant à des volumes déjà réservés en attente de finalisation administrative.

Ces résultats témoignent de l'attractivité de l'offre Pays d'Oc et de sa capacité à répondre aux attentes des marchés dans un contexte de transformation profonde de la consommation.

Accords de durabilité : un levier de compétitivité et d'accès marché

Dans un contexte de forte pression économique et de transformation des attentes marchés, l'IGP Pays d'Oc a fait de la durabilité un levier stratégique de compétitivité, et non un simple engagement de principe. Les accords de durabilité conclus en novembre 2025 sur six cépages majeurs constituent un cadre commun inédit, reconnu par la Commission européenne, permettant de mieux structurer la création de valeur tout au long de la chaîne.

Les premiers effets sont déjà visibles : les prix d'entrée de gamme sur ces cépages engagés ont progressé, traduisant une meilleure reconnaissance économique des pratiques durables et une réponse plus adaptée aux attentes des marchés. Pour l'amont, ces accords apportent de la sécurisation, une meilleure visibilité économique et une capacité accrue à anticiper les évolutions réglementaires et climatiques. Pour l'aval, ils offrent un cadre lisible et crédible, en phase avec les exigences des distributeurs et des consommateurs en matière de responsabilité environnementale et de traçabilité.

A propos

Depuis 2009, les vins Pays d'Oc bénéficient de l'Indication Géographique Protégée (IGP), signe officiel de qualité. Les vins de cépages sont le socle identitaire des Pays d'Oc avec 58 cépages autorisés dans son cahier des charges. 100% des vins Pays d'Oc IGP sont dégustés et certifiés.

Avec une production de 6 millions d'hectolitres soit l'équivalent de 800 millions de bouteilles dans les 3 couleurs, l'IGP Vins Pays d'Oc représente plus de 50% de la production viticole du Languedoc Roussillon. Elle est leader des exportations des vins français, en volume. Situé en arc de cercle le long de la Méditerranée, des Pyrénées-Orientales à la Camargue et s'étendant jusqu'à 6 communes du sud de la Lozère, le vignoble du Pays d'Oc se déploie sur 120 000 hectares entre mer et montagne. 13 000 vignerons (caves particulières et coopératives) et 350 metteurs en marché sont les héritiers de 26 siècles d'histoire viticole de cette région. Mesurant la nécessité de préserver son territoire viticole dans le respect humain, IGP Vins Pays d'Oc soutient la démarche de ses vignerons et entreprises avec le programme de développement durable et de RSE Pays d'Oc Vineyard In Progress®.

Pour en savoir plus : <https://www.paysdoc-wines.com/>